



ENVIRONNEMENT

Le bon geste pour le bon reste : trions nos biodéchets !

Retour en images sur les solutions de tri à la source des biodéchets que propose la CASA à ses habitants, en étroite collaboration avec Univalom, le Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers !

Publié le 08 décembre 2023

Depuis début janvier 2024, il est devenu obligatoire que chaque citoyen puisse avoir à sa disposition une solution de compostage de proximité et/ou collecte séparée, en fonction de son habitat, lui permettant de trier séparément et de **ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles**, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais **valorisés** !

À cet effet, la CASA, en partenariat avec Univalom, le Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers, met à la disposition de ses administrés des **composteurs individuels gratuits** et prévoit pour ceux en habitat collectif, de **déployer des sites de compostage collectif** afin que chacun puisse trier ses biodéchets.



Pour obtenir de plus amples informations concernant ce dispositif, Univalom se tient à votre disposition : **04 93 65 48 07 / univalom.fr**

!! Pour votre information, aucune amende ne sera appliquée.

Retrouvez dans cette vidéo toutes les explications.